



Des adhérents organisés

.... Des salariés défendus.

Compte-rendu de la réunion DP du 21 mai 2008

Réponses aux questions posées par la CFDT

Prime de mobilité et Indemnité d'éloignement

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes concernées par la prime et l'indemnité ?

Réponse :

Pour l'UES de Bourges, 38 personnes ont été concernées par la prime de mobilité et 7 personnes par la prime d'éloignement.

Commentaire :

Pour le personnel qui en fera la demande, la direction fournira les documents.

EAD

Où en est-on des entretiens à DPS et quelle mesure comptez-vous prendre pour les réaliser ?

Réponse :

A ce jour, 67 % des EAD ont été réalisés et les 33 % restants le seront avant la fermeture d'été.

Commentaire :

Si un service est de bonne foi en annonçant le pourcentage d'entretiens réellement réalisés, il n'en va pas forcément de même avec des services qui annoncent des chiffres de 94 à 100% de réalisés alors que tout un secteur n'a pas été fait. Doit-on en conclure que seuls les chiffres annoncés sont pris au sérieux sans vérification et sans tenir compte de la véracité des informations ?

A la lumière de ces faits, on peut avoir de sérieux doutes sur la présentation des tableaux de bord lors des réunions d'avancement des matériels.

Lundi de Pentecôte :

Combien de personnes étaient présentes ce jour-là ? Comment comptez-vous payer les 48 minutes de différence aux salariés par rapport au 7 heures de la journée de solidarité ?

Réponse :

Il y a donc eu 220 personnes présentes sur le site le 12 mai 2008. Pour les salariés qui ont travaillé ce jour-là, les 48 minutes de différence seront portées sur le compteur débit/crédit et pour les salariés absents, il n'y a pas de compensation.

Commentaire :

A nos yeux il y a une discrimination flagrante entre les salariés ayant travaillé et ceux qui étaient en congé. Nous demandons l'avis de l'inspection du travail sur ce sujet.

Commissions d'avancement

Pouvez-vous nous communiquer les dates des différentes réunions des commissions d'avancement des échelons aux choix et des ouvriers anciens pour les OSD ?

Réponse :

Les dates de réunion des commissions d'avancement des OSD sont les suivantes pour ce qui concerne les établissements de Bourges, la Chapelle et Satory :

- le 29 mai 2008 à 14 h 00 : présentation des dispositions régissant l'avancement des ouvriers professions communes, chefs d'équipe et TSO,
- le 12 juin 2008 à 14 h 00 : 1^{ère} commission, relative aux échelons
- le 24 juin 2008 à 10 h00 : 2^{ème} commission, relative aux changements de groupe

Concernant les commissions d'avancement des TSO pour les établissements de Bourges, La Chapelle et Satory, les dates ne nous ont pas été communiquées mais toutes les réunions auront lieu en juin 2008.

Le nombre d'ouverture de poste pour les trois établissements cités ci-dessus est de 7 postes pour les OSD et de 4 postes pour les TSO.

Travaux de toiture du restaurant d'entreprise

Que se passe-t-il sur ces travaux de toiture ? Nous constatons que les conditions météorologiques sont idéales pour faire des travaux de ce type et que depuis 15 jours rien n'avance ! Y aurait-il une autre raison ?

Réponse :

Il existait un désaccord avec le fournisseur sur le mode de fixation des bacs aciers. Le problème est résolu et les travaux doivent reprendre cette semaine.

Commentaire :

C'est vraiment le chantier de la mort lente, en attendant, la laine de roche déjà posée sur la toiture s'imbibe d'eau et une fois recouverte par les bacs aciers, la condensation devra bien s'évacuer. Par où ?

Restaurant d'entreprise

Comment se fait-il que, sur le ticket de restaurant, figurent le nom et le matricule du salarié ?

Réponse :

Ces informations sont effectives depuis le changement des caisses qui a eu lieu en octobre 2007.

Commentaire :

A l'occasion de l'installation de la borne carte bancaire, le nécessaire sera fait afin de faire disparaître une de ces informations.

Restaurant d'entreprise

Nous constatons que la subvention de 80 centimes d'euros se transforme de temps en temps en une autre valeur (51, 76 centimes ...). A quoi est dû ce phénomène ?

Réponse :

Avenance a constaté ce dysfonctionnement et a fait en sorte de résoudre le problème

Commentaire :

Nous vous invitons à nous faire remonter les informations si vous constatez de nouveau un problème sur ce sujet. Il faut déplorer que la variation aléatoire des tarifs avec Avenance est chose courante et à notre connaissance, jamais en faveur du salarié.

Restaurant d'entreprise

Avenance entreprise ayant négocié un contrat groupe, nous pourrions nous attendre à ce qu'un même plat (entrée, plat de résistance, dessert ...) soit de valeur identique à Satory, La Chapelle, Bourges etc ... Cela n'a pas l'air d'être le cas et nous vous demandons de nous faire une comparaison de prix des mêmes produits sur les différents sites gérés par Avenance.

Réponse :

Une étude de comparaison sur les différents sites va être demandée

Commentaire :

Cette étude de comparaison va être réalisée par Avenance à la demande de L&S. Comme le précise le contrat (selon les dires de L&S, car nous ne pouvons pas avoir accès au contrat) les prix doivent être identiques dans tous les centres. Il va de soi qu'Avenance va ajuster tous ces prix sur les plus hauts constatés.